

# LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
Rue Arsène-Leloup  
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement  
par les Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 145.88

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
211, rue Lafayette - PARIS

Union Départementale des Syndicats  
Ouvriers Confédérés de la Loire-Inférieure

Le 1<sup>er</sup> Mai 1931

Aux Travailleurs de toutes Professions

Premier Mai, date historique du mouvement ouvrier ; jour choisi par le prolétariat de tous les pays pour affirmer sa volonté de mieux-être.

Les questions qui se posent actuellement devant le monde du travail ne peuvent laisser indifférent aucun travailleur.

Le coût de la vie pèse de plus en plus lourdement sur les budgets ouvriers.

Les salaires déjà insuffisants sont menacés.

Une crise économique sans précédent s'est abattue sur le monde entier, entraînant un angoissant chômage.

Le développement de la production devant profiter à tous, les travailleurs doivent revendiquer la semaine de 40 heures en 5 jours et les congés payés.

Pour : défendre vos salaires,  
La réduction des heures de travail,

Les congés payés,  
Imposer votre volonté de la paix,

Vous chômez le 1<sup>er</sup> Mai 1931

et vous assisterez tous et toutes au

**MEETING**

qui aura lieu à la Bourse du Travail, à 9 h. 30, avec le concours du Camarade MICHAUD, délégué de la C. G. T.

Au Premier Mai, par votre chômage, par l'harmonie et la fierté de votre geste, vous prouverez que la classe ouvrière exige d'autres réformes et qu'elle est capable de les conquérir.

Pour la Commission administrative  
de l'Union Départementale

A. PÉNEAU.

Syndiqués

Soyez Coopérateurs

Coopérateurs

Soyez Syndiqués

## Réunion du Conseil d'Administration de la Caisse " LE TRAVAIL "

La réunion eut lieu Dimanche 12 Avril à son siège social. Le Président rendit compte des diverses conventions passées avec les Etablissements Hospitaliers de KERPAPE, PEN-BRON, VARADES. Il rendit compte également de la nouvelle convention proposée par l'Administration des Hospices de Nantes. Le Conseil fut unanime à regretter l'augmentation des frais d'hospitalisation pour les assurés et leur famille par rapport à la précédente. Cette convention qui partira du 1<sup>er</sup> Avril 1931 porte que les frais journaliers d'hospitalisation seront portés à 24 fr. 50 pour les soins médicaux (1 fr. 50 d'augmentation) ; 17 francs payés par la Caisse " Le Travail " et 7 fr. 50 par l'assuré. 27 fr. 50 pour les soins chirurgicaux (1 fr. 50 d'augmentation) ; 20 francs payés par la Caisse et 7 fr. 50 par l'assuré. Ces prix s'entendent pour les soins donnés dans la salle commune. La convention porte également que des consultations seront données à l'hôpital au prix de 7 francs. Le Conseil décida de rembourser la totalité de ces consultations et engage vivement les assurés sociaux à user de ces consultations ; donna mandat au Président de signer la convention.

Un examen de l'action faite en vue du changement de Caisse Primaire fut fait. Il en résulte qu'un grand nombre d'assujettis appartenant à diverses Caisses ont demandé leur adhésion au " Travail ". Devant ce résultat le Conseil décida de continuer la propagande pour le recrutement de nouveaux adhérents.

Le Conseil fut unanime à s'élever contre le projet DORMANN-MONTIGNY, projet qui ramenait la Loi des Assurances Sociales à la portion congrue ; il se déclara d'accord avec les déclarations du camarade BUISSON au dernier C. C. N. où il dit en succinct :

" Les Mutualistes se montrent incapables de s'adapter à la grande machine que sont les Assurances Sociales. Au lieu de chercher à se hausser jusqu'à elles, ils prétendent la rapetisser à la mesure de leurs petits groupes et de leurs médiocres méthodes. C'est le geste d'un homme adulte qui voudrait endosser son complet de première communion. Céder à leurs calculs, serait œuvre mauvaise contre laquelle la C. G. T. s'élèvera. "

Le Directeur-comptable fit un exposé de la situation financière de la Caisse, il signala que 1.094 dossiers furent réglés en février et 997 en mars ; que les recettes de ces deux derniers mois se sont élevées pour la Maladie, la Maternité, le Décès et les frais de gestion à 288 040 fr. 10 centimes. Les dépenses à 228 224 fr. 55 pour la Maladie, Maternité et frais de gestion. Il reste dû pour dossiers et frais d'hospitalisation non réglés au 31 mars : 41.482 fr. 35. Il rapela que les indemnités pour décès de

l'assuré seront versées à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1931.

Le Conseil d'Administration, devant les réclamations multiples des adhérents au " Travail " sur la pratique employée par certains praticiens, s'est déclaré d'accord avec les protestataires et vota l'ordre du jour suivant. A. PÉNEAU.

ORDRE DU JOUR :

" Les Membres du Conseil d'Administration de la Caisse Primaire d'Assurances Sociales " LE TRAVAIL " réunis au siège social, Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup, Nantes, le 12 Avril ; émus de l'attitude de certains médecins de notre région à l'égard de la Loi des Assurances Sociales et particulièrement ceux qui vont jusqu'à réclamer le prix d'une consultation pour signer la feuille de maladie.

" S'élèvent contre de tels abus qui entravent la bonne marche de la loi ;

" Affirment qu'ils sont décidés à mener l'action en vue de mettre un terme à cette exploitation en dénonçant ceux qui, en agissant ainsi, se font les principaux saboteurs des Assurances Sociales ;

" S'élèvent également contre une pratique courante de certains praticiens qui détournent de nos hôpitaux un grand nombre d'assujettis à la loi pour les diriger vers des cliniques privées ;

" Protestent contre les tarifs exagérés des sages-femmes lesquels, ont augmenté, dans certaines communes, de 2 à 300 % depuis l'application de la loi ;

" Protestent contre l'abus des spécialités données aux assujettis obligeant les Caisses Primaires à réduire leurs tarifs de responsabilité ;

" Dénoncent l'augmentation injustifiée des produits pharmaceutiques aux Assurés Sociaux ;

" Par contre, adressent leurs remerciements à tous les Membres du Corps Médical qui contribuent, dans la mesure de leurs moyens, à mettre en application cette loi de progrès social et humanitaire ».

## Les " U " aux Tramways

Le Syndicat des Employés et Ouvriers des Tramways de Nantes est assurément l'un de ceux comptant le pourcentage de Syndiqués le plus élevé, groupant une importante majorité du personnel dans son sein.

Le Syndicat, par son action méthodique et persévérante, exempte de démagogie, a obtenu pour le personnel des avantages sérieux, et cela encore tout dernièrement ; aussi la plus franche camaraderie règne dans cette organisation syndicale entre les membres du bureau, du Conseil Syndical et les adhérents.

Cette belle union, faite de confiance mutuelle, était le cauchemar des Unitaires, oh ! combien, qui sans doute jaloux des lauriers de leurs amis de Lyon, entreprirent une campagne de division dans le Syndicat confédéré des Tramways.

La tentative eut lieu le mardi 22 avril, une demi-douzaine d'inconscients travaillant à la Compagnie des Tramways avaient répondu à l'invitation de l'Union Unitaire, représentée par son secrétaire, mais l'entrée soudain dans la salle d'un groupe de camarades confédérés des Tramways troubla la salle combine, le chef des diviseurs et ses comparses durent prendre la fuite sous les huées des camarades confédérés venus pour défendre leur organisation.

Nous n'en dirons pas davantage pour aujourd'hui, nous aurons l'occasion d'y revenir. UN MILITANT CONFÉDÉRÉ.

## Aux Travailleurs de toutes professions

Le Syndicat Confédérés des métaux de Nantes porte à la connaissance de tous les travailleurs, que les adhérents à sa Caisse de Secours (La Confiance) viennent de modifier les statuts et de transformer cette Caisse en Société de Secours Mutuels : de façon à compléter d'une part les lacunes de la loi sur les Assurances Sociales en ce qui concerne plus particulièrement le paiement des diverses prestations médicales et pharmaceutiques restant à la charge des assurés sociaux d'après la loi, et apporter d'autre part un recrutement plus intense à la Caisse Primaire Le Travail, afin de lutter avec plus d'efficacité contre les adversaires de toute sorte de cette loi bienfaisante.

Pourront faire partie de cette société, tous les ouvriers sans distinction de profession, syndiqués et non syndiqués âgés de 16 ans au moins et de 50 ans au plus, faire un noviciat de 3 mois, payer un droit d'entrée fixé à :

5 francs pour les ouvriers âgés de 16 à 30 ans.

8 francs pour les ouvriers âgés de 30 à 40 ans.

12 francs pour les ouvriers âgés de 40 à 50 ans.

Payer une cotisation mensuelle de 5 francs.

La société alloue les avantages suivants :

1° En cas de maladie des sociétaires ou de leur famille remboursement de 7 francs pour la visite médicale et 5 fr. pour la consultation.

2° Remboursement aux sociétaires seulement du complément des frais pharmaceutiques restant à la charge du sociétaire d'après la loi sur les Assurances Sociales.

3° Paiement aux sociétaires malades d'une indemnité journalière pour toute maladie dépassant 6 jours et à partir du quatrième jour de 2 fr. 50 pendant une durée de 30 jours et 1 fr. 50 pendant 60 jours.

D'autre part les ouvriers affiliés actuellement à une autre société de secours mutuels à jour de leur cotisation mensuelle pourront faire leur changement en faveur de notre société sans avoir à payer aucun droit d'entrée, ni effectuer le noviciat cité plus haut, ils bénéficieront en cas de maladie des avantages de la Société dès le lendemain de leur mutation.

Nous nous permettons de faire un pressant appel près de tous les ouvriers pour qu'ils donnent au plus tôt leur adhésion à cette société qui sera gérée par eux-mêmes sans aucune ingérence patronale, et qui leur apportera les avantages identiques pour ne pas dire supérieurs à toute autre société.

Les adhésions sont reçues tous les jours de la semaine au siège de la Société, à la Bourse du Travail, Bureau de la Métallurgie, salle 19, au deuxième étage.

G. ROUAUD.

## La fête de la coopérative italienne "L'Emancipation" fut une grande manifestation ouvrière et internationale

La fête de la coopérative italienne « L'Emancipation » de Paris, qui eut lieu à Nantes le dimanche 5 avril, à l'occasion de la distribution des primes de fin d'année, donna lieu à une grande manifestation ouvrière et internationale d'un caractère très noble, très haut, dont purent être fiers à juste titre nos camarades militants de l'Union locale de Nantes et de l'Union départementale de la Loire-Inférieure.

Cette fête donna lieu à un meeting le matin à la grande salle des fêtes de la Bourse du Travail, à un banquet l'après-midi, suivi d'un bal.

Elle était placée sous la présidence de notre ami Blancho, ancien secrétaire de l'U. D. qui tout de suite, ouvrant la réunion du matin, souligna le caractère de solidarité internationale de cette réunion et, dans son discours au banquet, donnant en quelque sorte la conclusion, fit ressortir l'organisation des forces ouvrières et la valeur des militants qui ne doivent jamais se griser d'un succès, jamais se décourager d'une défaite et toujours accomplir le mieux, pour la coordination des aspirations, des vœux, des volontés populaires.

Car il est à noter que si l'auditoire du meeting était très important, les convives au banquet dépassaient de beaucoup la centaine et que les discours des orateurs du meeting se prolongèrent à la fin du banquet, apportant la conclusion à cette remarquable journée de fête prolétarienne.

Ce fut Rochet, secrétaire de l'Union locale, qui, au meeting, salua après Blancho, les travailleurs italiens, et célébra comme un gage de paix cette manifestation de solidarité internationale.

Et ce fut Péneau, secrétaire de l'Union départementale, qui, au banquet, remercia « L'Emancipation » d'avoir fourni l'occasion aux dirigeants du mouvement ouvrier confédéré en Loire-Inférieure, de réunir les travailleurs des deux nations si proches par leurs affinités.

Notre ami Cordier, secrétaire de la Fédération du bâtiment, rappela au meeting le bel essor coopératif italien avant l'abject régime mussolinien et il montra les dirigeants du mouvement coopératif réfugiés en France et y continuant leur œuvre en reformant les coopératives. Au banquet, avec émotion et verve, il rappela le souvenir d'Henri Gautier, de Saint-Nazaire, et il souhaita que les travailleurs des diverses nations puissent se voir plus souvent et fraterniser en des fêtes semblables à celle de ce jour, pour jeter toujours, à travers le monde, des idées et des espérances.

Notre bon camarade Buozzi, secrétaire de la C. G. T. italienne, rappela qu'au bout de vingt-cinq ans d'efforts les travailleurs italiens avaient réussi à mettre sur pied une C. G. T. extrêmement puissante, avec des coopératives extrêmement puissantes aussi.

Ils avaient donc fondé un régime constructif. Eh bien ! les idées semées par la C. G. T. italienne sont restées dans l'esprit des ouvriers de là-bas.

Mussolini a compris qu'il ne pourrait rien faire contre elles, et alors, pour donner le change, il a fait des syndicats — mais on sait ce qu'ils sont — dans l'espoir que l'on croirait que le fascisme n'est pas un régime réactionnaire.

Il n'en est pas moins vrai qu'actuellement il y a 5.000 ouvriers dans les prisons ou dans les domiciles forcés c'est-à-dire dans les îles.

Et Buozzi, qui avait demandé le matin à ses compatriotes de continuer la lutte antifasciste, au banquet, dans son exposé de l'après-midi, démontra tout le bien-fondé et l'urgence de cette lutte en prouvant que le fascisme est en contradiction avec la vie moderne.

Quand vint notre tour de parole au meeting, après Buozzi, au nom de notre C. G. T. française, je montrai avec quelques chiffres la disproportion existant entre la production et la consommation. Faisant valoir l'action nationale et internationale de nos organisations ouvrières, je montrai qu'en place de cette économie capitaliste faite d'économies s'irritant les unes les autres, il importait d'établir une véritable économie collective internationale organisée solidement et contrôlée avec sûreté.

Au banquet, après nos amis Faraboli, un des fondateurs des coopératives italiennes, et d'Azzi, président de la coopérative « L'Emancipation », je parlai de ceux qui nous avaient précédés dans le combat social et j'évoquai, pour soutenir notre courage à tous, la mémoire de ces deux martyrs : Jean Jaurès, Matteotti.

Le discours de Modigliani, délégué du comité des proscrits, fut un acte de foi et de courage prononcé en un langage plein d'ardeur. Au meeting, il démontra avec une clarté saisissante que le fascisme, c'est la lutte antiouvrière au profit du capitalisme et que sa politique extérieure n'est qu'une conséquence de sa politique intérieure.

Modigliani rappela les lois promulguées en 1926 et qui, actuellement, régissent le mouvement

syndical en Italie. En fait, si les syndicats ouvriers n'existent plus. Les contrats de travail ne peuvent plus être discutés librement, mais sont imposés par des délégués du gouvernement.

Lors de la marche masquée sur Rome, dit-il, les industriels, les commerçants, les boutiquiers, les médecins, les avocats, les fonctionnaires criaient : « C'est la fin de la terre rouge. Hourrah pour le fascisme ! » Aujourd'hui que neuf ans sont passés, que diraient-ils ? Ils diraient, si on pouvait les interroger à huis clos : la police italienne est pire que le Guépéou russe. On nous a enlevé toutes nos libertés et tous nos droits. On nous mène comme un troupeau. »

Un régime, s'écrie l'orateur, qui étouffe la liberté ouvrière, étouffe fatalement la liberté de tous les autres.

Modigliani parle ensuite de la presse, réduite à la servitude.

Puis l'incapacité foncière du fascisme dans le domaine économique. L'Italie traverse aujourd'hui une crise extrêmement grave. 1.300 milliards par an, une dette flottante de 6 milliards, telle est la situation. La valeur des terres a tellement baissé qu'elles risquent de ne pas couvrir les hypothèques qui les grèvent.

Il dit aussi l'incapacité du fascisme à conduire une politique étrangère qui ne soit pas une politique de guerre.

Qu'on se rappelle les discours belliqueux de Mussolini.

Mais l'Italie ne devrait pas être belliqueuse. L'Italie est pauvre, elle n'est riche qu'en hommes et sa politique devrait consister dans une politique d'entente internationale, afin que sa main-d'œuvre en surabondance puisse ailleurs trouver un emploi.

Depuis quelque temps, le fascisme a l'air de se tourner vers la paix. S'est-il donc assagi ? Pas du tout. Seulement, il est aux abois, il n'a plus d'argent dans ses caisses, il ne peut plus pressurer le peuple italien, auquel on a demandé davantage qu'il ne pouvait donner. Et alors, il voudrait contracter des emprunts à l'étranger.

Modigliani constate que l'Italie s'efforce de se redresser et de se débarrasser « des troubles de la paix ». Le fascisme, s'écrie-t-il, devra se rendre. Faites ce qu'il se rende !

C'est au banquet que Modigliani prophétisa que le fascisme était à son déclin et déclara que, dans cinquante ans, ceux qui fouillent dans les bibliothèques se demanderont comment un tel phénomène a pu se produire, et comment on a réussi à le faire disparaître.

« Comment on aura réussi à le faire disparaître ? C'est que, pendant un demi-siècle, des ouvriers, des socialistes, des intellectuels animés par les convictions les plus profondes, la foi la plus vive, le désintéressement le plus pur auront répandu, dans le peuple, le meilleur d'eux-mêmes. C'est que les brigands du fascisme n'auront pas pu étouffer tout ça. »

Au banquet encore, eut lieu une collecte en faveur des camarades du Creuzot victimes du patron Schneider. Elle rapporta 985 francs et elle fut le beau témoignage de solidarité matérielle précisant l'allégresse fraternelle de cette journée de fête où les plus beaux sentiments de l'âme ouvrière s'étaient manifestés.

MARTY-ROLLAND.

Pour terminer ce compte rendu, disons que « L'Emancipation » fut constituée par nos camarades italiens, il y a 30 ans, obligée de fuir le pays du fascisme. « L'Emancipation » s'installa à Paris en 1923.

Les résultats obtenus par cette Œuvre d'émancipation sociale méritent d'être bien connus.

« L'Emancipation » ne borne pas son activité à l'exécution des travaux de voies ferrées, elle entreprend tous les travaux concernant le bâtiment et les travaux publics.

La situation est des plus florissantes, grâce à une Direction d'une compétence hors de pair, secondée par un personnel ouvrier d'élite, ayant conscience du but de l'Œuvre, travaillant de tout cœur dans une fraternelle confiance, animés les uns et les autres du seul désir de concourir de toutes leurs forces à la prospérité de leur cher « Emancipation ».

Sans entrer dans les détails du bilan, signalons que pour l'année 1930, plus de 200.000 francs ont été répartis entre le personnel ouvrier.

N. R. L. R.

**Réservez tous vos achats aux Maisons faisant de la publicité dans le "Réveil Syndicaliste".**

## Le Comité Nantais des loisirs

Occupier ses moments de liberté d'une façon intelligente et saine n'est pas toujours chose aussi simple qu'on le croirait au premier abord.

Sans doute, celui-ci « bricole » à la maison, celui-là jardine, cet autre se livre aux délices de la manille... Oui, mais quel travailleur n'a pas, son travail fini et ses plaisirs habituels satisfaits, éprouvé le besoin d'autre chose qui le sortirait un peu de cette voie trop souvent pareille à elle-même ?

Celui-ci aimerait connaître le passé de sa ville, ses monuments, ses musées, visiter une usine dont le travail l'intéresse, excursionner en tel endroit dont on lui a vanté l'agrément.

Qui le guidera au cours de ces visites, qui lui expliquera les choses qu'il ignore ? Où trouverait-il les livres qui le prépareraient à mieux comprendre ? Où prendrait-il le temps de les lire ?

A mesure que les lois sur la durée de la journée de travail, sur la semaine anglaise, sur les vacances payées entrent ou vont entrer de plus en plus dans les faits, ces besoins nouveaux, et bien d'autres, ceux exposés plus haut ne l'étant qu'à titre d'exemples, se feront de plus en plus impérieux au sein de la classe ouvrière. Et loin de favoriser, comme on l'a répété tant de fois, le développement de l'alcoolisme chez les travailleurs, les lois sociales abolissant l'esclavage du labeur sans répit, inspirent à ceux qui en bénéficient le désir des distractions plus en rapport avec les aspirations que fait naître une liberté plus grande.

Mais, encore une fois, comment les ouvriers pourraient-ils satisfaire ces goûts nouveaux si personne ne leur vient en aide ?

Déjà au lendemain du grand ébranlement social qui, il y a 30 ans, avait secoué la France à la suite de la crise suscitée par l'affaire Dreyfus, des gens bien intentionnés avaient fondé des Universités populaires pour donner aux classes laborieuses l'éducation et l'instruction dont elles ont besoin pour remplir la mission que leur assigne le syndicalisme.

Ces œuvres, d'une conception trop théorique, ne vécurent que quelques années. Il ne s'agit donc pas de reprendre une expérience dont les résultats n'ont pas répondu aux efforts des promoteurs.

C'est sur de nouvelles bases que devait être établie l'organisation dont le besoin se faisait sentir chaque jour davantage, et il appartenait à la Fédération nationale des Coopératives de Consommation, groupement dont l'importance est aujourd'hui considérable et l'autorité morale indiscutée, d'en provoquer la constitution. Ainsi naquit le Comité national des loisirs qui a son siège à Paris dont le président est Albert Thomas, directeur du Bureau international du travail, et qui compte dans son sein des hommes comme Jouhaux, Poisson, Fauconnet.

Ce Comité s'efforce de créer des sections locales en province ; celles de Paris, de Beauvais sont particulièrement florissantes.

A Nantes, l'Union des Coopérateurs et les Unions des Syndicats confédérés en ont fondé une, sous leur contrôle respectif. Leurs délégués disposent d'une forte majorité dans le Conseil d'administration pour éviter que l'œuvre ne soit détournée de son but.

Le président de cette section est Lepouriel, directeur de l'Union des Coopé-

rateurs ; les vice-présidents Péneau, A. et Rochet ; le secrétaire Guilloux et le trésorier Péneau, Xavier.

Ce Comité s'est tout de suite attelé à la besogne. Il a constitué des groupes spéciaux chargés de proposer un programme pour chaque mode d'utilisation des loisirs : groupe artistique, groupe de cinéma, groupe de la musique enregistrée, groupe des excursions, centre de culture, etc. Une promenade en bateau à Noirmoutier a été décidée, ainsi que des visites d'usines et de musées pendant que se préparent les autres réalisations.

Dans quelques mois, une grande fête sera organisée avec le concours assuré d'Albert Thomas.

**Tous les Coopérateurs, tous les Syndiqués se doivent de donner leur adhésion au Comité des loisirs.**

La cotisation est à la portée de toutes les bourses (2 fr. par an). Les adhésions sont reçues à la Bourse du Travail, à l'Union des Coopérateurs, boulevard Hugo, et dans toutes les succursales de cette Société.

F. GUILLOUX.

## UN NOUVEAU TARIF pour les Ouvrières Culottières-Giletières DE NANTES

Le 9 Mars dernier, le Syndicat confédéré des Culottières-Giletières adressait au syndicat patronal des Maîtres-Tailleurs de Nantes, des propositions en vue du renouvellement du contrat de travail. Après échange de lettres et plusieurs entrevues, un nouveau contrat vient d'être signé par les deux chambres syndicales. Disons de suite que le nouveau contrat apporte de notables augmentations qui font honneur à l'action faite par les militantes du Syndicat des Culottières-Giletières. Les lecteurs du journal apprécieront en lisant l'ancien et le nouveau contrat ci-dessous.

Dans leur réunion de Lundi 13 Avril, où 75 ouvrières Culottières-Giletières étaient réunies en vue de connaître l'action du Syndicat, eurent également à discuter sur l'interprétation de la Loi des Assurances Sociales par une partie des Maîtres-Tailleurs de Nantes et des Directeurs de magasins de nouveautés.

En conclusion de leur discussion, ont pris part le Secrétaire de l'Union Départementale, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité.

A. PÉNEAU.

### ORDRE DU JOUR

« Les ouvrières Culottières-Giletières de Nantes, réunies sous la convocation du Syndicat confédéré, à la Bourse du Travail, le Lundi 13 Avril ; après avoir entendu le camarade Péneau, sur la Loi des Assurances Sociales ; protestent contre l'interprétation de la Loi par les employeurs d'ouvrières à domicile ;

« Signalent à nouveau aux autorités compétentes, que certains Maîtres-Tailleurs se sont toujours refusés à payer la cotisation patronale des Assurances Sociales ; que devant ce fait, d'autres employeurs arrêtent de payer la cotisation.

« Donnent mandat au Secrétaire de l'Union Départementale d'adresser le présent ordre du jour à M. l'Inspecteur du Travail et à M. le Préfet de la Loire-Inférieure et lèvent la séance en se promettant de mener l'action nécessaire en vue de faire respecter la Loi.

**ANCIEN**

Pantalon.....	1 <sup>re</sup> Catégorie	21 50
Culotte sport.....		22 50
Culotte cheval.....		30 »
Pantalon.....	2 <sup>e</sup> Catégorie	18 50

Suppléments pour pantalon, culotte cheval et de sport de la 1<sup>re</sup> catégorie :

Poche revolver.....	1 »
Olives.....	3 »
Genouillères.....	1 »
Passants 2 coulants.....	0 50
Tresse soie.....	3 »
Essayage au bas et au fond.....	2 »
Par boutonnière, au-dessus de 2.....	0 25
Essayage à blanc.....	4 »

Suppléments pour pantalon militaire :

Bandes.....	5 »
Passe-Poil.....	4 »

Gilet.....	1 <sup>re</sup> Catégorie	19 50
—.....	2 <sup>e</sup> —	16 50

**Suppléments**

Poche intérieure.....	0 75
— patte.....	2 »
Essayage.....	2 »
Croisure.....	1 25
Col châle.....	2 50
Piqué main.....	2 50
Gilet bordé.....	6 »
Au-dessus de 6 boutonnières, par boutonnière.....	0 25

L'indice au 1<sup>er</sup> Avril étant de 03,96, toute variation du coût de la vie, en plus comme en moins, constatée par la Commission officielle et dépassant 20 points, sera dans un délai maximum de 8 jours, appliquée aux salaires.

La présente convention est établie pour un an, et se continuera par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties 2 mois avant son expiration.

**NOUVEAU**

Pantalon.....	1 <sup>re</sup> Catégorie	24 50
Culotte sport.....		27 »
Culotte cheval.....		34 »
Pantalon.....	2 <sup>e</sup> Catégorie	20 »
Culotte sport avec pinces.....		30 »
Culotte amazone.....		40 »

Suppléments pour pantalon, culotte cheval et sport de 1<sup>re</sup> catégorie :

Poche revolver.....	1 50
Olives basane.....	4 50
Genouillères.....	1 »
5 passants.....	1 »
Tresse soie.....	3 50
Essayage au bas et au fond.....	3 »
Par boutonnière, au-dessus de 2.....	0 25
Essayage à blanc.....	4 40
Gousset.....	0 50

Supplément pour pantalon militaire :

Bandes.....	5 50
Passe-Poil.....	4 »

Gilet.....	1 <sup>re</sup> Catégorie	22 50
—.....	2 <sup>e</sup> —	18 50

**Suppléments**

Poche intérieure.....	0 75
— avec patte.....	1 »
Essayage.....	2 »
Croisure.....	1 25
Col châle habit.....	2 50
Pour gilet soie blanche.....	8 »
Gilet bordé.....	10 »
Au-dessus de 6 boutonnières, par boutonnière.....	0 25
OEillet.....	0 25
Poche avec patte.....	2 »
Col châle avec couture.....	5 »

La présente convention est établie pour un an, et se continuera par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties un mois avant son expiration.

**Les Huit heures dans les Pâtisseries**

Dans un précédent numéro du *Réveil Syndicaliste*, nous indiquions que sous peu, nos camarades Pâtisseries **bénéficieraient de la Journée de 8 heures.**

C'est aujourd'hui chose faite. D'un commun accord, patrons et ouvriers se sont entendus pour fixer des horaires pratiques répondant aux besoins du travail de chaque maison, et, c'est ainsi qu'à la date fixée par le décret, la **Journée de huit heures a été appliquée** dans toutes les pâtisseries de Nantes.

Certes, nous ne nous faisons pas d'illusion, la stricte observation des horaires convenus et acceptés devra être pour nos Camarades Pâtisseries l'objet d'une surveillance étroite, il ne suffit pas toujours de conclure un accord, il faut aussi être assez vigilants et forts pour faire respecter les clauses de cet accord ; mais le Syndicat des Ouvriers Pâtisseries sera, nous en sommes persuadés, informé par les intéressés des infractions qui pourraient être commises et saura les faire cesser.

ROCHET.

**Chez les Tailleurs d'Habits**

Le Syndicat des Tailleurs d'Habits vient également de reviser son tarif ; à la suite de plusieurs entrevues entre les représentants du Sydicat des Maîtres Tailleurs et Confectionneurs et des délégués du Syndicat Ouyrier, un tarif a été établi pour un an, disons que ce tarif comporte une appréciable augmentation sur l'ancien.

Et maintenant, comment pourra-t-on soutenir la diminution des salaires ?

**Le Coin des Tramways**

**Nous aussi, des Exclus des A. S.**

Si la loi des Assurances Sociales est en vigueur dans les industries qui nous entourent, nous, les vulgaires Employés et Ouvriers des Tramways et Autobus, en raison de l'article 49 de cette loi, nous sommes exclus provisoirement des obligations et des avantages, car, ce trop fameux article nous dit qu'un décret viendra réglementer notre situation dans le délai d'un an qui suivra la mise en application de la loi.

Certes, nous ne sommes pas les seuls logés à cette enseigne, une multitude de petits cheminots, d'ouvriers municipaux, etc., etc., attendent que ce décret veuille bien sortir. Je dois dire que pour ce qui nous concerne, j'ai pris connaissance à notre dernier Comité National d'un rapport établi par M. Cartier, Directeur de la Caisse Autonome Mutuelle des petits Cheminots. Avant le dépôt de ce rapport aux ministres intéressés, notre fédération y a fait apporter certaines modifications, pas toutes celles qu'elle aurait voulu, car M. Cartier, ne l'oublions pas, quoique étant un haut fonctionnaire, est obligé de se conformer aux directives du Gouvernement de l'heure !

Ce rapport, bases qui doivent inspirer ceux chargés de faire naître le dit décret nous régissant n'a peut-être pas toutes les qualités, mais je reconnais que son auteur a été assez impartial. MM. nos Ministres, le trouveront probablement

trop impartial ; il faut compter aussi avec le trust des transports qui y mettra son mot et pas à notre profit, j'en suis à peu près certain. Enfin attendons la naissance de ce décret et nous serons à même de constater quelle figure aura notre nouveau-né ! pourvu que sa naissance ne se fasse pas trop attendre, bon ou mauvais, cela vaudra toujours le régime des exclus provisoires que nous vivons, en ce qui concerne la maladie et les autres avantages.

Pour pallier provisoirement à cet état de choses en ce qui nous concernait à Nantes, à la Commission tripartite du 22 septembre dernier, devant le refus de notre C<sup>ie</sup> de discuter le régime de maladie que nous avions insérée dans nos revendications, M. le Président de la Commission proposa d'améliorer notre situation en faisant un effort de part et d'autres pour ceux faisant partie de la "Caisse de Secours Mutuelle des Employés et Ouvriers des Tramways", en attendant la mise en application du décret à venir, la C<sup>ie</sup> sans prendre d'engagement ferme déclara que si, les Agents augmentaient leurs cotisations, il était plus que probable que la C<sup>ie</sup> ferait un effort égal.

Forts de cette déclaration, quelques jours plus tard, nos camarades délégués au Conseil d'Administration de la "Caisse de Secours", mandatés par une réunion générale, proposèrent d'élever la cotisation ouvrière de 6 à 8 francs par mois, à condition que l'indemnité-maladie fut portée de 6 à 12 francs par journée de maladie ; cela paraît peut-être paradoxale pour 2 francs de cotisation supplémentaire, nous demandions à doubler l'indemnité journalière ; notre demande était fondée sur l'état financier de la caisse qui se chiffrait à plus de 50.000 francs pour 400 adhérents environ (car cette caisse, quoique étant insérée dans un article de notre Contrat de travail, est facultative pour y adhérer).

La C<sup>ie</sup>, à ce moment là, alléguait que le Conseil d'Administration de la "Caisse de Secours", arrivant à fin de mandat, n'avait plus autorité pour prendre une telle décision et qu'il faudrait attendre le renouvellement des membres. « Il est simple de se rendre compte que notre C<sup>ie</sup> voulait gagner du temps. »

En tous cas les élections qui devaient avoir lieu le 6 janvier furent retardées d'un mois, faute de candidats paraît-il ; je fus un des candidats élus ; à notre première réunion, nous abordions la question restée en suspens.

La C<sup>ie</sup>, en la personne de son Directeur, Président de la dite "Caisse de Secours", nous fit allusion aux A.S. où nous allions être affiliés bientôt, nous fit presque comprendre que nous nous engagions à faire du travail presque inutile ; néanmoins, dans l'attente elle était disposée à se ranger à nos désirs. Mais !... car il y a un mais, à condition que nous acceptions ce que la C<sup>ie</sup> voulait nous imposer ; changer les statuts à partir de ce moment, c'est-à-dire que 15 % des médicaments seraient à la charge de l'adhérent et naturellement elle alléguait aussi que porter l'indemnité-maladie à 12 francs, c'était trop, nous aurions inciter nos camarades à se porter malades, c'est-à-dire tirer au flanc... Pensez donc, une somme pareille..... Aux Assurances Sociales, nous dit M. le Président, les affiliés paient 15 % des médicaments, ce qu'il oubliera de nous dire c'est que femme et enfants y participent et que chez nous, rien !

Une discussion s'ensuivit assez orageuse, la C<sup>ie</sup> qui, par l'organe de M. le Président de la "Caisse de Secours", nous posa l'ultimatum : « Vous ne voulez

pas rentré dans nos rangs, nous refusons toutes augmentations de subvention. »

Des mots aigres-doux furent échangés. M. le Président nous dit même que nous étions venus là pour manger la « grenouille », ces mots il était facile de comprendre à qui ils étaient adressés... Bref nous sommes sortis de cette réunion pas comme nous étions entrés, car nous avions réussi à faire augmenter notre indemnité maladie de 1 franc par jour.

Pour conclure, je suis obligé de dire que nous sommes bien des exclus provisoires des A. S. ; lorsqu'un Camarade fait une maladie assez longue, il est réduit, comme par le passé, à tendre la main à ses Camarades les jours de paie ; voilà la situation que nous a fait notre C<sup>ie</sup>, tandis que dans nombreuses villes de France où il existe des tramways, leur situation en ce qui concerne la maladie est chose réglée, elle est au moins équivalente aux A. S. et souvent de beaucoup meilleure.

Exemple : Roubaix 6 mois, de maladie payés à salaire entier et 6 mois à demi-salaire. Paris, salaire entier pendant une année ; Dijon, Lyon, Marseille, etc., ont des avantages au moins équivalents aux A. S. ; il n'y a guère que nous qui se trouvent dans cette triste situation.

Nous sommes à Nantes, il est vrai !... En attendant donc patiemment que notre Gouvernement veuille bien nous sortir ce décret, restons les exclus provisoires ce qui pourra peut-être encore durer longtemps, car il y a quelquefois du provisoire qui devient du définitif, il faut espérer que ce ne sera pas le cas pour notre situation.

F. GAUTIER.

**Honorons nos vieux retraités et médaillés**

Notre organisation vient de jeter les bases de fêter chaque année, nos vieux camarades en retraite et ayant été syndiqués, les autres nous ne les connaissons pas, ils sont il faut l'avouer peu nombreux.

Le Comité des fêtes a fixé pour cette année la date du samedi 6 juin à 21 heures ; cette petite fête syndicale aura lieu dans les salons Normand-Lesage, 42, boulevard National. Le prix de participation pour les Camarades qui voudront y assister est fixé à 8 francs, des cartes seront mises en vente prochainement jusqu'au 5 juin inclus. D'autre part à l'issue de ce vin d'honneur un petit Concert sera organisé entre nous, nous insistons auprès de nos camarades qui savent chanter de bien vouloir s'inscrire auprès des Camarades Travers, Caillon, Ravache, receveurs du Comité des fêtes.

Camarades nous comptons sur un grand nombre d'entre vous pour honorer nos vieux Camarades, et en particulier nos deux vieux militants médaillés cette année, notre Camarade Jallais, ex-trésorier du Syndicat qui fut depuis 1909 membre du Bureau syndical, et notre Camarade Chenet, un des premiers militants de notre syndicat.

Le Comité d'organisation.

**Travailleurs CHOMEZ le PREMIER MAI**

VIENT DE PARAITRE :

Texte complet de la loi du 5 avril 1928  
sur les Assurances Sociales  
modifiée par les lois du 5 avril 1929  
et du 30 avril 1930

Édition du Ministère du Travail  
et de la Prévoyance Sociale

Une brochure : 1 fr. 50

En vente à la Bourse du Travail, salle n° 15

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

Adhérez à la  
**Caisse "Le Travail"**

du Département de la Loire-Inférieure

Les Contrats de Publicité sont  
comptés pour 10 numéros  
par an

Café de la Réunion

**J. CLÉRO**

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

**A. LEROUX**

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc.

Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand  
NANTES

Au Rendez-vous  
des Ouvriers et Employés des Tramways

CAFÉ TERMINUS

**A. FERRAND**

Place de la Morhonnaire - NANTES

CONSOMMATIONS DE 1<sup>er</sup> CHOIX

**Maison ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12

**NANTES**

Électricité - Fournitures pour installations  
d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

**J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.**

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN  
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

**BOUCHERIE COOPÉRATIVE**

Ménagères,

La Boucherie Coopérative a ouvert DEUX SUCCURSALES  
de CHARCUTERIE, marchés de la Petite-Hollande et de Feltre.  
Servez-vous à la BOUCHERIE COOPÉRATIVE, marchés de  
Feltre, la Moricière, Petite-Hollande, Saint-Joseph.

Achat direct du bétail aux producteurs organisés du Landreau,  
Sainte-Lumine-de-Coutais.

- - AU LIT D'OR - -

- SOMMIERS, MATELAS -  
EDREDONS, COUVRE-PIEDS

- SALLE A MANGER -  
CHAMBRE A COUCHER

**A. CATTIN**

NANTES - 9, Rue Thiers, 9 - NANTES

Réfection de Matelas - Epuration par la Vapeur

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

**CAFÉ DE TOULOUSE**

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

**E. BOUCHERIE**

DÉPOT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

**TRAVAILLEURS SYNDIQUES**

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des  
salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus  
sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération  
est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

**Adhérez à l'Union des Coopérateurs**

**LA SOLIDARITÉ**

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés . . . . .	2.155.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . .	10.000.000 de Francs
Réserves et provisions diverses . . . . .	673.502 Francs
Sociétaires . . . . .	68.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations  
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLÉRO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire

AGENT POUR NANTES ET LA RÉGION

Impressions en tous Genres

**IMPRIMERIE OUVRIÈRE**

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. - NANTES.